

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située avenue de l'Ain à Rillieux la Pape et appartenant aux consorts Pasini.

Cette parcelle, d'une superficie de 752 mètres carrés, permettra de réaliser les travaux d'élargissement de l'avenue précitée depuis la rue du Capitaine Julien jusqu'à la rue des Contamines.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les consorts Pasini consentiraient à traiter au prix de 105 280 F conforme à l'estimation dégagée par le service des domaines, ladite parcelle étant cédée libre de toute location ou occupation ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0025.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,